

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 5/2023

le 8 février 2023

Construction d'un étage supplémentaire de pavillons provisoires sur la construction existante abritant l'UAPE pour l'accueil parascolaire – Décompte final

10.03.02-2301-Comm05-Pavillons-UAPE.docx

Au Conseil communal de 1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite à la réalisation des travaux précités, nous vous communiquons, ci-après, le décompte final.

Crédit accordé par votre Conseil (préavis N° 08/2021)

Fr. 320'000.00

Travaux exécutés

Fr. 161'812.95

Solde non dépensé

Fr. 158'187.05

Le préavis comprenait l'achat de pavillons neufs équipés d'installations techniques. Suite à l'appel d'offres, l'achat et la mise en œuvre de pavillons d'occasion a permis une moins-value de Fr. 158'187.05.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 16 janvier 2023